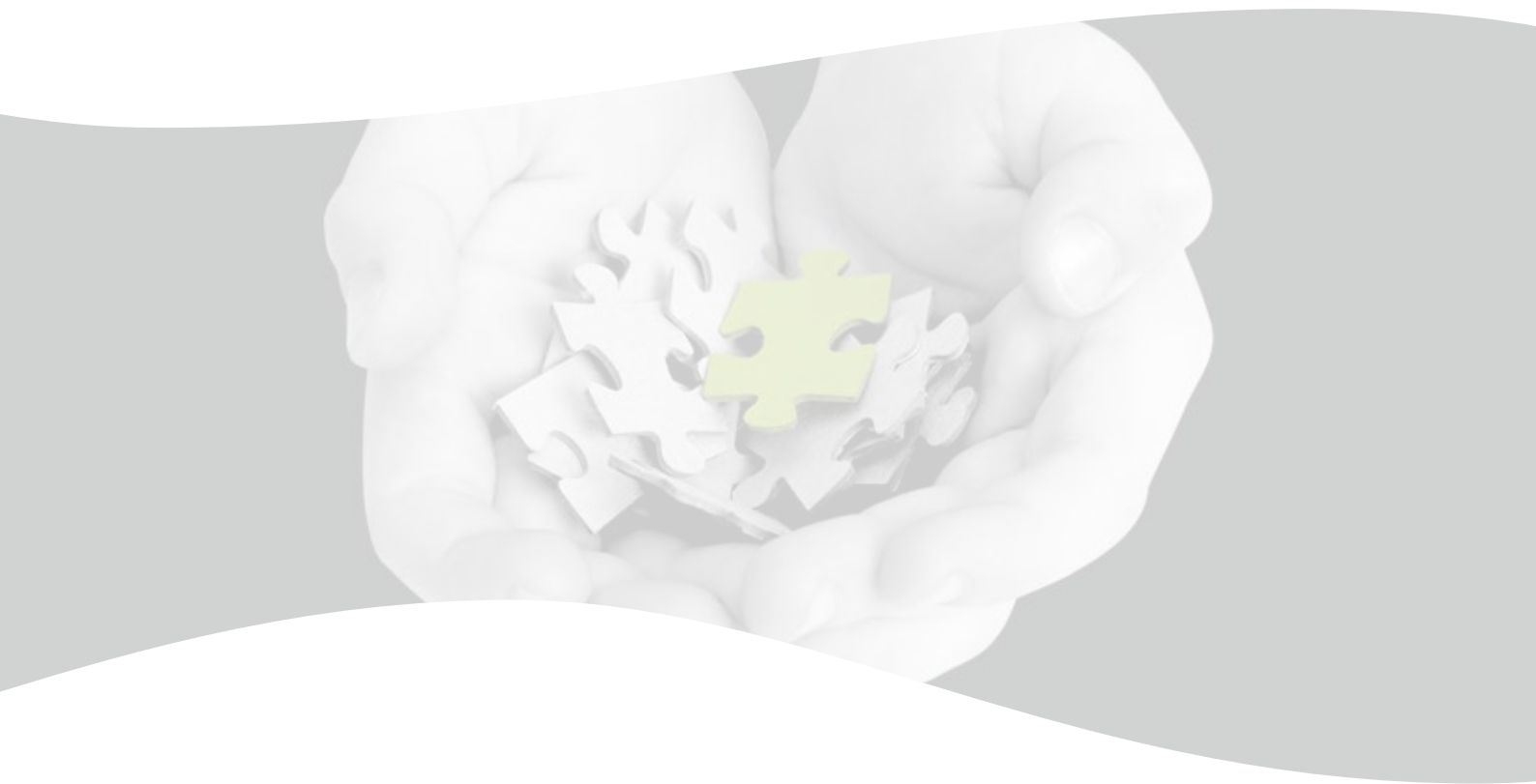


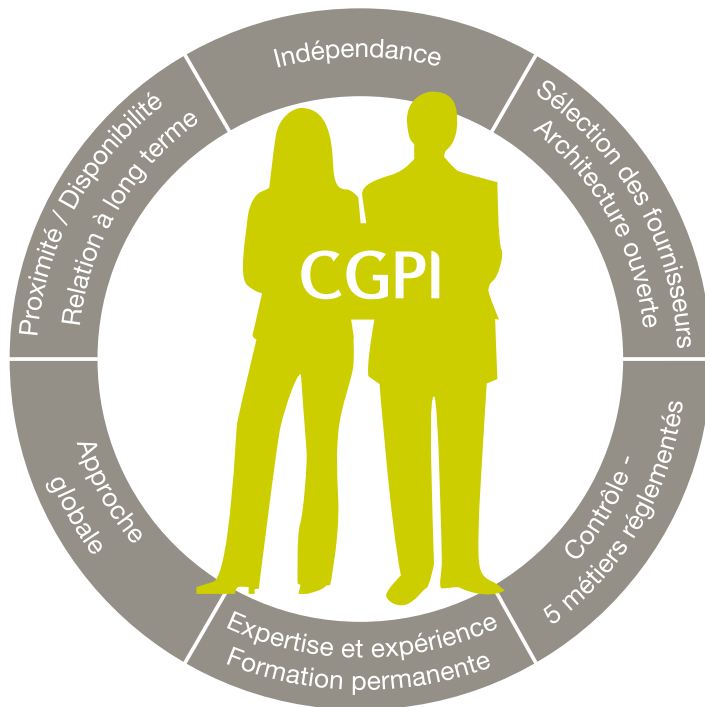
Contrat de capitalisation Skandia Archipel Capi





Pourquoi choisir un Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant ?

Le Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant est l'interlocuteur idéal pour gérer votre patrimoine.



- C'est un professionnel **indépendant**. Il ne fait partie d'aucun réseau de Banque ou Compagnie d'assurance.
- Il vous offre un **conseil personnalisé** et vous propose **les solutions les plus adaptées** à vos objectifs et à votre situation patrimoniale.
- Ce métier est très réglementé et s'inscrit dans **une logique de conseil**. Le Conseiller a des compétences juridiques, fiscales, financières, bancaires, en immobilier et en assurance.
- Il doit suivre des **formations régulières** afin de mettre à jour ses connaissances et ses compétences sur les nouvelles techniques financières, les produits et les réglementations juridiques et fiscales.
- Il a une vision d'ensemble de votre patrimoine mobilier et immobilier.
- C'est un partenaire privilégié, du fait de sa disponibilité et de son implication. Il établit avec vous une **relation de confiance** sur le long terme.

Pourquoi choisir Skandia ?

Skandia Life est une société d'assurance-vie du Groupe APICIL. Depuis 1938, le Groupe APICIL basé à Lyon, a su prouver sa solidité et sa stabilité financière.

Choisir Skandia, c'est :

- Bénéficiaire du régime de protection luxembourgeois tout en souscrivant des contrats de droit français.
- Bénéficiaire de l'expertise et de l'indépendance de professionnels de la Gestion de Patrimoine.
- Accéder à l'offre financière de sociétés de gestion réputées.
- Choisir un fournisseur indépendant de solutions d'épargne et d'investissement, reconnu pour la qualité et l'innovation de ses produits et services en architecture ouverte.

Le Triangle de Sécurité et le Super Privilège

Skandia Life vous permet de bénéficier du cadre de protection luxembourgeois connu sous les noms de «**Triangle de Sécurité** » et de « **Super-Privilège** » :

- Les actifs représentatifs des avoirs des clients sont déposés auprès d'une banque indépendante agréée par l'autorité de contrôle des assurances luxembourgeoises : Le Commissariat Aux Assurances.

- Les actifs des clients sont séparés des autres engagements et avoirs de la Compagnie d'assurance.

- En cas de défaillance de la Compagnie d'assurance, les souscripteurs bénéficient d'un privilège de créanciers de premier rang sur les actifs représentatifs de leur épargne.

Pourquoi le contrat de capitalisation ?

Le contrat de capitalisation est un véhicule indispensable à la gestion de patrimoine, qui possède des avantages complémentaires à l'assurance-vie.

Avec l'aide de votre Conseiller, vous construisez le contrat qui répond à vos besoins et accédez à :

- une expertise financière reconnue,
- des techniques de gestion innovantes,
- des solutions pour transmettre votre patrimoine,
- un environnement juridique et fiscal avantageux. En matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune, vous déclarez la valeur nominale de votre contrat de capitalisation (au lieu de sa valeur de rachat au 1er Janvier de l'année d'imposition).
- une qualité de services et de gestion fréquemment plébiscitée.



OPTION : Le Plan d'Épargne en Actions

Cadre fiscal privilégié pour l'investissement en OPC actions françaises et européennes, le PEA répond parfaitement à des objectifs de placement à long terme.

Le plafond des versements nets sur un PEA est fixé à 150 000 euros.

En vous proposant le contrat de capitalisation **Skandia Archipel CAPI** et l'option **Plan d'Épargne en Actions**, Skandia met à votre disposition toutes les solutions qui s'adaptent à votre situation patrimoniale et qui répondent à vos objectifs d'aujourd'hui et à ceux de demain.

Le contrat qui vous ressemble

En souscrivant le contrat de capitalisation Skandia Archipel Capi, vous accédez à l'ensemble des outils pour personnaliser votre contrat.

Un accès aux marchés financiers



Skandia Life met à votre disposition son expertise pour vous proposer une sélection de supports objective et adaptée.

- Plusieurs supports en euros aux stratégies de gestion différentes bénéficiant d'une garantie en capital (hors PEA).
- Plus de 900 supports financiers* (OPC, SCPI, produits structurés) sélectionnés auprès de 180 sociétés de gestion françaises et internationales couvrant toutes :
 - les classes d'actifs
 - les zones géographiques
 - les styles de gestion
- En optant pour l'option PEA, vous accédez à plus de 150 supports financiers*, dont des supports monétaires.

Vous disposez ainsi d'une gamme complète de supports d'investissement, pour construire avec l'aide de votre Conseiller, un contrat répondant à vos objectifs patrimoniaux.

* Les sommes investies sur des supports en unités de compte ne sont pas garanties mais sont sujettes à des variations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des fluctuations des marchés financiers.

Plusieurs possibilités pour gérer votre contrat

Gestion libre

Vous choisissez, avec l'aide de votre Conseiller, la répartition de votre investissement entre les supports libellés en unités de compte et/ou en euros de votre choix, éligibles au contrat.

Gestion active

Vous accédez, à la souscription ou en cours de vie du contrat, à des options d'arbitrages programmés innovantes. En fonction des configurations des marchés financiers, ces options automatiques vous permettent une meilleure réactivité.

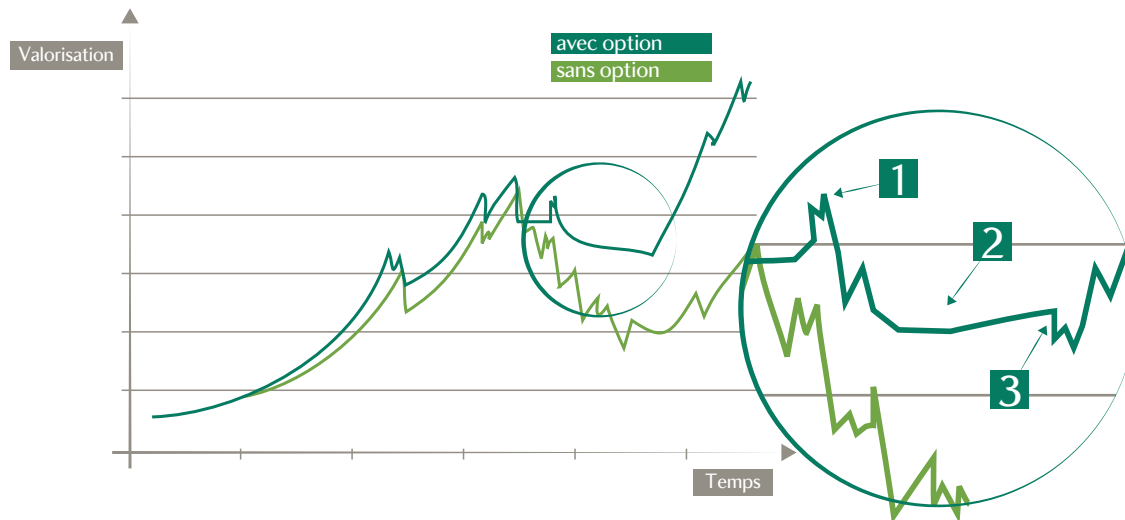
| Options | Objectifs | Disponible sur Skandia Archipel Capi et dans le cadre de l'option PEA |
|--|--|---|
| Rééquilibrage automatique | Conserver une allocation d'actifs conforme à votre stratégie initiale. | X |
| Lissage des investissements | Atténuer les risques de variation des marchés financiers. | X |
| Ecrêtage des plus-values par support | Sécuriser ou dynamiser les plus-values. | X |
| Arrêt des moins-values par support | Atténuer les effets de repli des marchés en stoppant une tendance baissière constatée sur un support. | X |
| Arrêt des moins-values relatives par support | Atténuer les effets de repli des marchés en stoppant une tendance baissière constatée sur un support, en tenant compte de la progression du capital investi. | X |
| Arrêt des moins-values relatives avec retour sur le support source | Limiter les effets négatifs des marchés financiers et réinvestir sur les marchés (support source) lorsque des tendances de reprise sont constatées. | X |

Zoom sur l'option d'arrêt des moins-values relatives avec retour sur le support source

L'arrêt des moins-values relatives avec retour automatique sur le support source permet de limiter les effets baissiers des marchés financiers sur un support et de réinvestir automatiquement sur celui-ci lorsque des tendances de reprise sont constatées.

Cette option sophistiquée fonctionne en trois étapes :

- 1. Désengagement d'un support lorsque celui-ci atteint un seuil de moins-value préalablement fixé par le souscripteur.
- 2. Protection de l'épargne en arbitrarrant automatiquement les sommes désinvesties sur un support prudent.
- 3. Réinvestissement automatique sur le support initial lorsqu'il montre des tendances de reprise.



Ce graphique n'est qu'une illustration du fonctionnement de l'option et n'a pas de valeur contractuelle. L'exécution de l'opération d'arbitrage est toujours réalisée sur la base de la valeur liquidative suivante (cours inconnu).

Un contrat qui répond à vos besoins

Le contrat de capitalisation est complémentaire au contrat d'assurance-vie et au compte-titres.



**Par le biais de rachats. Les produits issus de ces rachats sont soumis à l'impôt sur le revenu (ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire) et aux prélèvements sociaux selon la fiscalité en vigueur au moment du rachat.*

Vous souhaitez épargner, Skandia Archipel Capi (avec ou sans l'option PEA) vous permet :

- d'effectuer à tout moment des versements complémentaires sur votre contrat,
- de mettre en place des versements programmés, qui peuvent être modifiés ou suspendus à tout moment.

Si vous n'êtes pas satisfait de la gestion de votre PEA actuel, n'hésitez plus et transférez le chez Skandia. Vous conserverez l'antériorité fiscale de votre contrat et accéderez à l'ensemble des avantages de l'offre Skandia.

Vous souhaitez disposer de votre capital à tout moment, Skandia Archipel Capi (avec ou sans l'option PEA) vous permet :

- d'effectuer des rachats* partiels sur votre contrat, pour faire face à un imprévu.
- de mettre en place des rachats* partiels programmés, qui pourront être modifiés ou suspendus à tout moment. Tout rachat effectué avant le 8ème anniversaire, entraîne la clôture de l'enveloppe PEA. Vous conservez le contrat de capitalisation et sa fiscalité spécifique.
- de demander l'octroi d'une avance**, qui vous permettra de disposer de liquidités sans entamer votre capital.
- d'être exonéré d'impôt sur le revenu sur les produits issus du contrat en cas de licenciement, de mise en retraite anticipée ou d'invalidité***.

*Les produits issus de ces rachats sont soumis à l'impôt sur le revenu (ou sur option, hors PEA, au prélèvement forfaitaire obligatoire) et aux prélèvements sociaux selon la fiscalité en vigueur au moment du rachat.

**Limitée dans le temps et avec un coût établi selon les conditions précisées dans le règlement général des avances.

*** Sous conditions : le rachat devra intervenir au plus tard à la fin de l'année qui suit la survenance de l'événement.

Vous souhaitez protéger vos proches ou transmettre votre patrimoine, Skandia Archipel Capi (avec ou sans l'option PEA) vous permet :

- de transmettre de votre vivant votre patrimoine à vos enfants ou petits-enfants grâce à l'option Skandia Generations.
- de donner de votre vivant votre contrat (en pleine propriété, nue propriété ou usufruit) avec l'avantage pour le donataire de conserver son antériorité fiscale, dans le cadre du contrat de capitalisation uniquement (le PEA n'est pas cessible).
- en cas de décès du souscripteur, de permettre aux héritiers de conserver le contrat avec son antériorité fiscale, dans le cas du contrat de capitalisation uniquement.

La gamme complète de Skandia

Le contrat d'assurance-vie

Skandia Archipel



Le contrat d'assurance-vie PEP

Skandia Archipel PEP



Le contrat d'assurance-vie
Skandia Gestion Privée II



(Gestion de Fortune)



Le compte-titres
Skandia Initiatives



Le contrat d'assurance-vie à
participation aux bénéfices différée
Skandia Horizon

VOTRE PATRIMOINE NOTRE PRIORITÉ

Partenaire des Conseillers en Gestion
de Patrimoine Indépendants et des Institutionnels

www.skandia.fr
video.skandia.fr

